

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/611
5 mai 1951

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Distr. double

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Septième session

Point 3 (b) de l'ordre du jour

PROJET DE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE
L'HOMME ET MESURES DE MISE EN OEUVRE

SUEDE: Amendement à la proposition révisée des Etats-Unis d'Amérique
concernant le droit à l'éducation (E/CN.4/593/Rev.1).

Paragraphe 6 : Supprimer les mots "les groupes ethniques ou religieux"
et insérer après les mots "entre les nations", et avant
les mots "collaborer à l'activité ..." le membre de phrase
suivant:

"Les groupes et les individus sans distinction aucune,
ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 1 de l'article
premier du Pacte",